

1.3
 1.2
 1.1
 1.0
 0.9
 0.8
 0.7
 0.6
 0.5
 0.4
 0.3
 0.2
 0.1

B: 397

Maire du Port

Les 6 1^{ers} mois de l'année 1772Brest (6 1^{ers} mois.)N^o 1. à M. Saux de RosnevelV^{ous} 3 Janv. 1772

"Les circonstances et la position de la forge de la Noire, entre les ports de Brest et de Lorient me feraient désirer, M., de pouvoir y fabriquer des canots, pour le service de la Marine; mais on m'a rapporté que les essais qu'on y a faits, il y a 15 ans, ont si mal réussi qu'il en résulte une perte très considérable pour les entrepreneurs. Malgré cela, comme on n'a jamais que le défaut de succès de ces essais ne provenait pas autant du peu de succès de l'expérience de ceux qui les ont conduits, que de la qualité de la mine, mon intention est de la faire éprouver de nouveau avant que de renoncer aux vues que j'ai sur cette forge."

à M. de Ruis, encourageant

N^o 4 bis à M. de Plouffeuil.à V^{ous} 10 Janv. 1772.

"J'ai lu, M., avec grand plaisir vos réflexions sur la nécessité de fixer les dimensions principales des vaisseaux et frégates, leur cibautillon, la hauteur de leur batterie et enfin, mais surtout dans quel rang pour que soit la meilleure batterie."

"Mais je vois avec peine que la partie politique de la construction, ayant été abandonnée aux Ingénieurs Constructeurs, ils seront plus occupés de leur réputation particulière que de concourir à une uniformité si désirable dans ces grandeurs et la solidité de leurs ouvrages. Je compte incessamment m'occuper avec vous des moyens d'arrêter les fantaisies et les désordres qui en sont les suites et enfin de fixer les lois sur cette importante partie du service de la Marine. Je pense ce vœu que lorsqu'on sera une fois convenu des plans des différents vaisseaux et frégates, le nombre de ces Ingénieurs Constructeurs pourra être diminué."

Je pense très favorablement sur les talents de M. le C^{te} de Borda. Je sais que c'est un géomètre de la première force, et qu'il peut rendre les + grds services à la Marine. Mais la fonction d'inspecteur en cette partie doit être fort inutile lorsque tous les officiers de la Marine feront leur devoir et que les règls qu'il peut être utile d'établir les mettront en état de paraître avec caractère dans les ateliers du Roi. C'est un objet dont je m'occupe avec la plus grde attention, et qui me paraît très propre à exciter le zèle de tous les officiers et à mettre en activité toute la bonne volonté dont ils sont animés pour le service du Roi et pour le rétablissement de la Marine.

Dans votre 2^e lettre, vous m'observez qu'il est très difficile de conduire un aussi grd corps d'officiers. C'est une réflexion qui ne m'est point échappée. J'en sens tellement toute l'importance que je regarde cette difficulté comme un des + grds vices de la constitution de la Marine française. Vous ne sauriez croire combien j'ai médité depuis la réception de votre lettre sur les moyens de remédier à cette difficulté.

"En attendant que je puisse proposer au Roi un
parti définitif sur un objet de cette importance,
je n'ai pas voulu différer de v^{os} accorder
2 officiers de plus attachés à la Majorité
pour vous faciliter les moyens de police et
de bon ordre si assésés au service."

108 bis à M. de Lalande Lt de Vau
Vau 12 Janv. 1772

"J'ai lu, M. le Mémoire que v^{os} m'adressa
sur l'utilité du port de Rochefort et
des avantages qu'il peut procurer sur celui
de Brest. Je ne puis que louer v^{otre} zèle
et vous savoir le meilleur gré de m'avoir
communiqué vos observations."

109 à M. de Ruiss
Vau 17 Janv. 1772

"J'attends avec impatience un nouvel état
de la situation actuelle des Vaisseaux et autres
bâtimens affectés au port de Brest, plus
circonstancié et exact que ceux des 1700.
et 30^gre derniers."

Vous voudrez bien y entrer dans tous les
détails que v^{os} croirez pouvoir servir à me faire
connaître l'état au vrai de chacun de ces
bâtimens, afin que je puisse juger de ceux
sur lesquels on peut suivant les circonstances
compter pour être armés sans retardement.
Leur situation réelle une fois bien constatée par
cet état, il suffira de m'en envoyer un
nouvel de trois en trois mois."

à M. de Ruiss.
Vau 25 Janv 1772.

"J'ai reçu l'état et la situation des Vaisseaux,

13? 394

frégates et autres bâtiments affectés au port de Brest au 31 du mois passé.

C'est avec peine que j'y ai vu le + gr^e nombre de ces bâtiments armés hors d'état d'aller à la mer sans un très gros radoub et que l'état de plusieurs autres n'est pas connu.

fo 20

à M. de Puis

Vos 2 févr. 1772.

J'ai reçu votre lettre du 20 Janv. l'état de la dépense que le doublage de la frégate la Belle-Poule a occasionné, tant en emploi de matières qu'en main d'œuvre, montant à 39.719^{fr} 2⁴, y compris 3539^{fr} 15⁶ pour les planches et clous de cuivre et pour les outils.

J'ai aperçu une si gr^e différence entre le montant de cette dépense et le projet qui m'en avoit été présenté, que je me suis déterminé à en faire examiner les détails avec le plus grand soin. Vous verrez sans doute avec peine, par le Mémoire d'observation que je vous envoie, que cette différence est si énorme que je ne peux pas, sans trahir la confiance du Roi, me dispenser d'en rechercher la cause avec la plus grande exactitude. Ce sont vous, M., et vous devez me faire connaître les coupables. Je vous envoie pour un moment que cette différence ne provient que de la négligence avec laquelle cette opération a été conduite de la part du port et du peu de soin que l'on a apporté à faire surveiller les ouvriers, ainsi que du parti qu'on a pris de faire fabriquer à Brest des clous d'un tiers plus gros et pesant en pure perte plus du double que ceux qui avoient été envoyés de Paris, mais une

négligence aussi considérable ne devient-elle pas
criminelle et comment sera-t-il possible de
se voir pas les plus grandes inquiétudes sur les
autres états de dépense, si un objet qui est
aussi facile de calculer que celui-ci et qui ne
devait coûter que de 24 ou 25000 tout au
plus a monté à plus de 36000 suivant
c'est-à-dire que vous venez de m'envoyer...

Je n'ajouterais rien à ce qui est observé
dans le Mémoire sur les journées d'ouvriers,
puisque n'est qu'il est important à cette occasion,
que vous m'instruisiez dans le plus grand
détail des mesures qui ont été prises pour al-
lumer l'emploi et des marchandises et des
journées d'ouvriers. Je desirerai surtout savoir
comment les états en ont été tenus jadis par
jour et par qui ils ont été certifiés.

Je vous prie d'ajouter sur cet objet dans les
plus grandes détails. Cet événement-ci m'a
révélé sur un grand abus que je
soupçonnais. La gloire de votre administra-
tion ainsi que de la nation est intéressée
à ce que tous les détails en soient manifestes
et le bien du service du Roi s'exige.
Je lui rendrai compte avec bien de la satis-
faction des soins que vous m'avez donnés pour
me mettre en état de lui proposer les moyens
d'obliger d'apporter dans la suite dans toutes les
opérations du port plus de surveillance et
d'économie.

1027. M. de Quis
Paris 2 fév. 1772

Les Anglois font usage à bord de
cette conserve faite avec des carottes
et les gens de mer s'en trouvent bien. Je joins ici
manière de faire cette conserve et comme il se fait

Autres lieux:

no 337 - au C^{te} de Vergennes.
vues 31 Janv. 1772.

"M. le D^{uc} de Porteuil, pendant son ambassade de Suède, ayant envoyé, M., le 20 Juin 1756 l'avis concernant un ouvrage proposé par souscription et qui contient les plans de toute sorte de bâtiments de mer par M. Chapuis, constructeur Suédois, M. le duc de Praslin lui manda le 15 aout suivant de souscrire pour 6 exemplaires de cet ouvrage qui est divisé en 6 parties ou numéros. En conséquence, M. l'Abbé Dupret, Secrétaire d'ambassade, envoya le 15 Juin 1757 les trois premiers numéros des 6 exemplaires demandés, en prévoyant qu'il enverrait les 3 derniers numéros le plus tôt possible. Comme on ne les a pas reçus et que cet ouvrage paraît intéressant, je vous prie, M., de vouloir bien en faire demander le complément."

no 396 - au C^{te} de Vergennes.
vues le 17 Avril 1772.

[Il le remercie d'avoir retrouvé les exemplaires de l'ouvrage Suédois.]

"inspire la santé des équipages ne paraît n'être
- les la + grde attention, & es prie de voir
s'il ne vous seroit pas possible de vous assurer
dès à présent d'un terrain convenable pour y
semer des carottes."

no 31. à M. de Quis.

Vlls 21 fév. 1772

"J'approuve que vs ayez envoyé à l'île des
Saints le Sr Girard, chirurgien de la Ma-
-rine avec 2 autres chirurgiens pour prandre
soin des habitants de cette île, dont 58 ont
attaques de fièvres ou malignes, ou putrides, ou
propres. J'approuve aussi que, d'après le
détail qui vous a été fait, tant par le Chirurgien
-général que par le Curé du lieu, de la ma-
-nière à laquelle et réduits les malades, prescri-
-vez couchés sur la paille, vs y ayez encore
fait passer 2 autres ^{autres} chirurgiens avec une
vingtaine de matelas et autant de cou-
-vertures, en chargeant le Curé de renvoyer ces
effets à Brest au sitôt qu'ils cesseroient
d'être nécessaires."

"J'espère que vous ne me ferez pas attendre
longtemps les éclaircissements que je vous ai de-
-mandés sur la dépense faite pour le doublage
en cuivre de la frégate la Belle-Poule et
qu'ils satisferont avec la précision que j'exige
aux observations faites sur cet objet."

no 50. à M. de Quis.

Vlls le 3 Avril 1772.

"Je vous ai prévenu, M., par une lettre du 25
Dic dernier, que mon intention étoit de fre
examiner avec soin les plans et écrits des
vaisseaux L'Invincible et l'Excellente pour juger,
d'après le compte qui me seroit rendu de leurs
qualités, si, comme on me l'avoit proposé,

"ces plans pourroient être envoyés cœ modèles
des 2 vaisseaux de 74 et de 64 canons à
construire dans le port de Brest et d'un
autre vaisseau de 64 ainsi que d'un vaisseau
de 74 à construire dans le port de Rochefort.
Les plans qu'on m'a procurés des 2 vaisseaux
dont il s'agit, avec les rapports des Officiers
qui les ont commandés, ne remplissent pas
entièrement l'objet que j'avois en vue, prin-
-cipalement par rapport aux capacités et à la
quantité de vivres qu'il conviendrait, dans le bûin,
de pouvoir embarquer sur les vaisseaux de guerre.
J'ai pris le parti de charger M. Groignard,
qui s'est trouvé ici, d'en dresser de nouveaux
plans d'après les observations et les avis des
Officiers expérimentés que j'ai cru devoir consul-
-ter sur cet objet. Le mémoire par lequel
cet Ingénieur Constructeur en Chef m'a rendu
compte de son travail et des motifs qui l'ont
détourné à adopter les proportions qui lui ont
été proposées paroissent amener aux vaisseaux,
qui seront construits d'après ces plans, des
qualités essentielles et remédier non-seulement
aux défauts qu'on reproche à la plupart
vaisseaux qui existent actuellement, mais encore
au manque de capacité que M. Groignard
a reconnu lui-même au vaisseau l'Excellente
qui étoit de sa construction. J'ai pris les
ordres du Roi pour adopter ces plans et
en ordonner l'exécution. Je vous envoie en
conséquence celui de ces plans qui est pour
le vaisseau de 64 canons."



"vous m'en avez marqué, je veux bien concéder
pour cette fois-ci et sans lier à conséquence,
que vous fassiez payer aux Ouvriers les 2750"
au'ils réclament et que cette somme soit
comprise dans les dépenses extraordinaires du port;
mais je m'attends que d'après un pareil exemple
vous persévérerez dans l'éloignement que vous avez
à donner les constructions et les refoutes à
l'entreprise, à moins que des circonstances
forcées ne mettent dans la nécessité de prendre
ce parti..."

fo 229. à M. de Mauville.
Vell. 1. Mai 1772.

"On ne peut être plus vivement touché que
je l'ai été, M, en apprenant par votre lettre du
25 Avril, l'accident arrivé à la Batterie
servant à l'Ecole des apprentis-canoniers
par un canon qui en crevant a tué un
homme et en a blessé 3 autres gravement.
Je me persuade aisément combien un
pareil événement est capable d'être la cause
des canoniers et de leur inspirer de l'inuidité..."

Pour prévenir, au tant qu'il est possible, les
accidents de cette nature, j'approuve fort
que l'on n'admette plus à l'avenir à la Batterie
de l'Ecole aucune des pièces provenant des
fondanges du St. Maribo dont on a que trop
éprouvé qu'on ne peut se servir avec sûreté
même à cet usage. Il est donc nécessaire d'y
pourvoir par des canons coulés à la forge de
Poissy, qu'on assure être de la meilleure qualité
ou à celle de Ruelle qui depuis les changements
que l'on a faits aux fourneaux n'en produit que
de bons.

"Je rendrai compte incessamment au Roi des
représentations que vous faites, ainsi que M.
d'Aubertin, en faveur des 3 canoniers qui ont
été blessés et de la famille de celui qui a été
tué."

fo 239. à M. du Teilley.
Vell. 29 Mai 1772

"Il est bon que vous m'ayez envoyé le
procès-verbal de la visite qui a été faite d'un
quart de boeuf salé pour essai en 1767 par le
Sr. Duvion, de Rochefort, et déposé après un
premier examen sous le Magasin des Colonies au
mois de Dec. 1770. Comme il résulte de ce
procès-verbal que le boeuf dont il s'agit
comparé à celui venu d'Olande est d'une
qualité bien supérieure et que même il l'emporte
sur celui salé aux vires en 1740, je
fais part au Munitionnaire du succès de
l'essai du Sr. Duvion et je verrai quels sont
les moyens à employer pour tirer de sa
méthode tout l'avantage dont elle paraît
susceptible..."

Majors de V. Marine, qui n'auront sans la suite qu'à remplir à la main que les chiffres des colonnes destinées à expliquer la situation de chaque article et les changements survenus pendant le mois qui aura précédé l'envoi de l'état. J'ai décidé que pour le bon ordre il sera donné, chaque mois, 5 exemplaires de l'état relatif à chaque Régiment, dont un vous sera remis pour m'être envoyé, le 2^d restera entre vos mains pour y avoir recours dans l'occasion, le 3^e sera remis au Colonel du Régiment, le 4^e à l'Intendant et le 5^e sera déposé au Contrôle.

107. au C^{te} de Roquefeuil.

V^{lle}, 26 juin 1772.

"Dans les voyages que M. de Karnes a fait sans la Manche et à Dunkerque, il a conçu une idée si avantageuse de la construction d'une espèce de bâtiments nommés lougres que les Anglais estiment beaucoup et préfèrent même à cause de la supériorité de la marche aux cotiers, qu'il engagea l'ordonnateur de ce département à ne rien oublier pour s'en procurer un plan exact.

Il n'a pas été horrible d'avoir ce plan d'Angleterre, mais le hasard ayant amené en dernier lieu un lougre reconnu pour fin voilier et le besoin de quelques réparations ayant obligé de le tenir à sec pendant plusieurs jours, M. d'Anglemont a profité de cette circonstance pour en faire tirer le plan par le S^r Denis qui a construit l'année dernière le cotier la Pluce pour le compte du Roi.

D'après ce qui m'a été marqué de cette construction ainsi que des talents du constructeur, je ne serai éloigné ni de se construire une Lougre pour pouvoir l'envoyer dans la suite

"par comparaison avec les cotiers, ni à confier l'entreprise au S^r Denis qui offre de l'exécuter pour 27000^l, y compris la mâture et le gréement, mais il m'a paru convenable de prendre au préalable l'avis du Conseil de Marine sur l'espèce de bâtiment dont il s'agit. Pour cet effet, j'adresse à M. de Ruiz le plan qui m'a été envoyé de Dunkerque avec un mémoire relatif pour les faire examiner dans un Conseil que vous voudrez bien assembler à cette occasion. Je vous serai obligé en m'envoyant le résultat du Conseil, de me marquer séparément ce que vous pensez vous-même du projet d'admettre cette espèce de bâtiment dans la Marine du Roi et même de me dire votre sentiment sur l'utilité et les services qu'en pourra retirer des cotiers."

115. à M. de Ruiz.

V^{lle}, 28 juin 1772.

"Quoi qu'il y ait économie à se servir des bâtiments de Commerce pour transporter des bois..."
"J'ajouterais que quoiqu'il puisse réellement y avoir quelque économie, ainsi que vous l'observez, à se servir des bâtiments de Commerce pour le transport des marchandises que l'on a à faire passer d'un port à un autre pour le service, il convient cependant de n'y avoir recours que dans les cas indispensables et au défaut de bâtiments du Roi qu'on puisse employer. Dans toutes autres circonstances, il ne serait pas d'une bonne administration de perdre de vue que rien n'est plus essentiel pour la Marine et même pour l'Etat que de former des officiers et que le meilleur moyen qu'on puisse y employer est de ne laisser échapper aucune occasion de les faire naviguer sur nos côtes le plus fréquemment qu'il est possible."

9

Lorient.

fo 238. à M. Choquet.
Vela. 30 Juil. 1772.

".. Mon intention étant de savoir en tout temps qu'elle est la situation des Magasins du Munitionnaire à Lorient, comme je connais celle des autres ports au moyen des états qu'on est exact à m'envoyer à la fin de chaque mois, il est nécessaire que vous établissiez cet usage à Lorient, et vous conformant au modèle d'état que vous trouverez ci-joint.."

fo 248. à M. Choquet.
Compiègne, 2 août 1772.

"J'ai reçu, M., vos lettres des 24 et 27 du mois dernier. X

J'ai été bien aise d'apprendre par celle-ci que les mesures que vous avez prises pour faire cesser la mutinerie des Ouvriers employés dans le port de Lorient, ont eu le succès que vous en espérez et qu'il n'en est résulté d'autre inconvénient que la perte d'un jour et demi de travail.

Le Roi, à qui j'ai rendu compte de la conduite que vous avez tenue en cette occasion a fort approuvé le parti que vous avez pris d'envoyer à Brest 40 charpentiers, 10 calfats et 14 marins qu'on a soupçonnés être les plus mutins et de ne leur faire donner d'autre conduite que celle de simples journaliers, en les annonçant à M. de Buis comme gens qu'on veut punir. Quant au sieur de long qui a été arrêté pour avoir tenu des propos séditieux, il est bon qu'il ait eu la calle et que, pour intimider à l'avenir les ouvriers, vous

"ayez fait établir un carcan dans le port."
Il paraît, au reste, qu'il est très essentiel
que l'on puisse découvrir quel est celui
des ouvriers qui portait la parole dans les
ateliers pour rendre la sédition générale.
Si l'on parvient à l'arrêter, sur ce que
vous m'en manderez, je prendrai les ordres
du Roi pour lui faire subir une punition
exemplaire. Vous voudrez bien me marquer
en même temps quelle sera la voie que vous
estimeriez qu'il conviendrait d'employer pour
lui faire faire un procès.

VII

no 257 à M. Choquet.

Compiègne, 15 août 1772

"Il est bon aussi que, pour augmenter
le nombre des ouvriers --, vous ayez de-
mandé à M. de Quier de renvoyer à
Lorient ceux que vous avez fait passer
à Brest par punition et qui, suivant
le compte qui m'en a été rendu, se sont
conduits, après leur faute, de manière à
mériter un peu d'indulgence."

X
VII

"troubles en aucune façon dans leurs fonctions
et que Sa Majesté donnera des marques non
équivoques de son mécontentement à ceux des
officiers qui auront fait ou favorisé la contrebande
et la fraude."

fo 139. au C^{te} d'Estaing
Fontainebleau, 30 Oct. 1772.

(De la main de M^{te})

"Je vous prie, M, d'informer ceux de M^{tes} les
officiers qui auront des missions pour quelques-unes
de nos Colonies que Sa Majesté est déterminée
à faire punir très sévèrement tous ceux qui se
permettraient aucune contrebande, et même aucune
pacotille. Ce n'est pas sans raison qu'il me
paraît nécessaire de rappeler les règls à ce
sujet et je ne tarderai pas à vous instruire
des motifs qui m'y déterminent."

fo 143. au C^{te} d'Estaing.
Font^{bleau} 30 Oct. 1772.

"Les Anglais font, M, un si grand cas des Lougres
qu'ils les préfèrent aux cotiers. Pour savoir
si ces bâtiments seraient utiles à la Marine
du Roi, j'en ai envoyé le 26 juin dernier un
plan à M. de Ruis, afin de faire examiner
par le Conseil si les bâtiments de cette espèce
doivent être admis sous la Marine du Roi.
Comme il paraît que cette affaire n'a pas encore
été portée au Conseil, je le prie de v^{os} donner
des d'en faire assembler un pour décider cette
question."

Je serai fort aise d'apprendre ce que vous
pensez vous-même sur cette espèce de bâtiment.

X Lougres

Quand M. le C^{te} d'Estamiz aura satis-
fait, ainsi que je l'en ai prié, aux difficultés
et raisonnement que vous lui avez demandés sur la
manière dont le service est établi à Brest, je
ne doute pas que vous parveniez aisément à le fixer
établi sur le même pied à Rochefort, autant
que l'état de ce département et le local peuvent
le permettre. Au surplus, si malgré les soins
que vous vous proposez d'y apporter, il survient
quelques difficultés ou en concert avec M. d'Au-
benton vous ne pouvez y parvenir, je rappor-
terai au Roi le compte que vous m'en aurez rendu
et je vous ferai passer les ordres de Sa Majesté.

fo 383 à M. d'Aubenton.

V^{lle} 27 9^{bre} 1772.

"J'ai pris les ordres du Roi pour les ouvrages
qui doivent être exécutés dans les difficultés
portés en 1773 et sur les fonds que la

"situation de la finance permet d'y appliquer.
Quelque envie que j'eusse d'augmenter par
quelques nouvelles constructions le nombre des
Vaisseaux et frégates, affectés à votre département,
les difficultés que vous rencontrez, à vous procurer
des bois communs et le peu de fonds que je puis
vous destiner pour l'année prochaine, m'ont dé-
terminé à proposer au Roi de borner les tra-
vaux du port de Rochefort à achever entière-
ment la construction des Vaisseaux Le Fondant
et le Réflexi, à construire en entier une cor-
vette de 16 canons de 6 sur un plan que je vous
adresserai, à radoubler et entretenir les Vaisseaux
frégates et autres bâtiments qui restent dans le
port ou qui reviendront de la mer ainsi que
ceux qui sont destinés pour le service intérieur
du port."

fo 398 M. de Mauville.

V^{lle} 18 X^{tra} 1772

"Je joins ici le modèle de mon état de situation
d'après lequel je suis persuadé que vous jugerez
qu'il serait difficile de réduire sous un point
de vue plus rapproché et plus susceptible d'écac-
titude de tous les objets dont il est essentiel qu'en
tout temps j'aie connaissance."

Vous voudrez bien le remettre à M. de Rambures,
en ordonnant aux aides-majors de chacune des
brigades de former les états particuliers qu'ils
auront à lui remettre, de manière qu'ils puis-
sent lui servir à rédiger son état général dans
la forme indiquée. Ce modèle a été dressé
d'après l'idée que M. le C^{te} d'Estamiz m'en a
proposée pour le port de Brest, mais je vous
observe qu'en l'adoptant pour tous les ports,
j'ai cru devoir en retrancher quelques-unes de
notes ou il est très nécessaire d'insérer dans

5
f° 155. au C^{te} d'Estaing.

Toulon, 6 Nov. 1772.

" Je passe au second objet de votre lettre...
qui est le projet de construire les vaisseaux
sous des hangars, où on pourroit les garder
avec très peu de frais et sans aucun dépensement
jusqu'au moment du besoin. X

Je sens trop l'importance de ce plan et les
avantages infinis qui en résulteraient pour la
Marine et même pour l'Etat, pour ne pas
désirer que vous recueilliez bien approfondir les
moyens que vous avez conçus de le faire exécuter.

Je vous avoue même que j'attends avec impa-
tience les détails que vous m'en faites espérer.

Dès que la possibilité en sera constatée, vous
ne devez pas douter de tout mon empressement
à en faire commencer l'exécution et même à
la faire pousser avec autant de vivacité que la
situation de la finance pourra me le permettre. //

f° 165. au C^{te} d'Estaing.

Paris, 13 Nov. 1772.

" J'ai rendu compte au Roi du résultat des
différents Mémoires qui ont été rapportés au
Conseil sur la proposition d'adopter des con-
structions de bois sur les vaisseaux déarmés pour
en prolonger la durée en les garantissant des
eaux pluviales. X

Sa Majesté approuve, qu'en regardant ce
procédé comme une continuation des épreuves
commencées sur un vaisseau et une frégate,
on l'emploie encore à mesure que les fonds le
permettront sur ceux des vaisseaux et autres
bâtimens que le Conseil jugera être successivement
en état de profiter du fruit que l'on espère de
cette précaution. //

fo 182 - au C^{te} d'Estaing.
V^{ers} 27 Nov. 1772

".. Je vous suis très obligé de m'avoir
marqué votre avis particulier sur l'espace
de petit bâtiment Anglais nommé Lougre
dont j'avais envoyé le plan à Brest pour
être examiné par le Conseil. On ne peut
que vous savoir gré d'avoir soumis à la
même inspection un autre plan d'un bâtiment
du même nom que vous vous êtes procuré
d'Angleterre.

Je verrai quel sera le sentiment du Conseil
tant sur la proposition d'admettre les bâtiments
de cette espèce dans la Marine du Roi que sur
la parti qu'on pourrait en tirer..

fo 183 - à M. de Puis
V^{ers} 27 Nov. 1772

".. Puisqu'on s'est assuré que sans dépense
et sans gêner en aucune façon le service du
port, on pourrait dès à présent loger à couvert
toute la matrice des Vaisseaux et autres bâti-
ments qui étaient encore mâtés, je ne puis
qu'approuver qu'on ait mis tout de suite la
main à cette opération..

fo 196 - à M. de Puis.
V^{ers} 4 Dec 1772.

"Je pourrai incessamment les ordres du
Roi au sujet du Lougre Anglais, dont
l'avis du Conseil a été qu'il convient
d'ordonner la construction pour en faire l'épreuve..

1774.

B² 405.

Marine du Levant.

Toulon.

f^o 13. A Messieurs les Maire et Consuls de Toulon.
Vêles 4 febr. 1774.

"J'ai reçu, M^{rs}, avec la lettre que vous m'avez écrite le 22 du mois passé le rapport de 2 Médecins qui ont été consultés sur les causes auxquelles on peut attribuer les maladies contagieuses qui règnent depuis quelques années à Toulon et le mémoire par lequel vous indiquez les moyens à employer pour les faire cesser. J'ai appris avec plaisir que les Ministres que cela regarde ont paru disposés à faire usage de vos représentations. Comme je souhaite beaucoup qu'elles produisent l'effet que vous espérez, je les appuierai volontiers et afin de contribuer en ce qui peut me concerner à rendre à votre ville toute la salubrité dont elle est susceptible, j'ai autorisé M. de Guendreville, qui doit bientôt y retourner, à voir quels ~~moyens~~ sont les changements qu'il convient de faire dans la partie des fossés où les bois sont mis en dépôt pour donner aux eaux un écoulement plus rapide."

f^o 26. " Marine, 1774.

"Achever la construction de la frégate l'Alcmène
de 26 canons; en commencer une de la même forme
et sur le même plan."

"achever le radoub des Vaisseaux Le Marseillais et la Provence; radoubler la Chimère et la Topaze; entretenir le mieux qu'il sera possible tous les autres bâtiments existant dans le port, soit pour la mer soit pour le service intérieur et y faire généralement ainsi que dans les ateliers tous les ouvrages dont ils auront besoin."

no 31 - à M. de Guendreville.

Vers 25 fév. 1774.

"Vous avez été témoin de la gêne et de l'embarras que la modicité des fonds accordés annuellement à la Marine occasionne dans la rédaction du projet des ouvrages à entreprendre cette année et de la nécessité où on s'est trouvé de réduire encore le plan général qui m'en avait d'abord été présenté pour rétablir une répartition proportionnée dans les différents ports entre les travaux à y ordonner et les sommes qu'on peut y appliquer. Le Roi, ayant approuvé le projet dont je lui ai rendu compte, vous trouverai ci-joint l'extrait qui concerne votre département. Vous y verrez qu'il s'agit de près de 90000⁰ du projet que M. Dague m'avait adressé le 2 Dec. dernier.

L'objet des journées d'ouvriers et ouvrages à prix faits étant réduit seul de près de 154000⁰, il devient indispensable que vous vous arrangiez en conséquence pour la distribution des ouvrages et des ouvriers à y employer. Je m'en remets aux mesures que vous croirez devoir prendre sur cela, mais je vous prévins qu'aucune raison ne doit vous porter à excéder cette somme et que mon intention est que ceux des travaux projetés, qui ne pourraient être exécutés avec le fonds qui y est destiné, soient renvoyés à l'année suivante, plutôt que d'augmenter.

"qui arrêtent l'écoulement des eaux..."]

f° 33. à M. de Gueudreville.

Je vous envoie la copie de la lettre que le Maire et Consuls de Toulon m'ont écrit pour m'informer que, malgré les dépenses considérables qu'ils se proposent de faire pour parvenir à désinfecter l'air qu'on respire à Toulon, ils ont lieu de craindre que les moyens qui seront employés dans l'intérieur de la ville n'aient pas tout le succès désiré tant que l'embouchure du canal appartenant à la Marine, qui est à quelque distance de Toulon du côté de l'ouest, sera totalement comblée par les immensités qui arrêtent l'écoulement des eaux et répandent dans tout le quartier des exhalaisons dont les effets ne peuvent être que très dangereux.

Vous savez combien je souhaite contribuer, en ce qui pourra dépendre de moi, à l'efficacité des mesures à prendre pour empêcher le retour de l'épidémie qui a régné l'année dernière à Toulon et comme je comptais de mon côté quelle est votre façon de penser sur ce qui intéresse cette ville, je ne doute pas que vous n'examiniez sans perte de temps la partie qu'il est à propos de prendre à l'égard du canal dont il s'agit. Je vous serai obligé de m'informer le plus tôt possible du montant de la dépense que vous estimerez devoir être faite à cette occasion.

f° 36. à M. de Gueudreville, à Marseille.

Vêles 28 fevr. 1774.

[On lui envoie copie du mémoire présenté par M. Grignonard sur l'établissement des "formes" à Toulon à l'instar de celles de Brest et le rapport qui en a été fait à l'Académie, on y joint des plans. Toutes ces pièces lui seront remises par M. Grignonard, ce qu'il y aura à faire à son retour à Toulon.]

Sur le sujet des fonds dont la Compagnie d'Afrique fait l'avance relativement à cette entreprise et de la partie de l'Arсенal de Marseille qu'on lui laisse pour la sûreté des intérêts - on lui envoie l'arrêt du Conseil concernant l'emprunt et la cession dont il s'agit et on lui demande un nouveau plan des magasins de Marseille.]

"... Après tout ce détail, il ne me reste qu'à désirer que les comptes que vous me rendrez successivement de toutes les opérations relatives au projet dont il s'agit, confirment l'espérance que j'ai conçue et même annoncée du succès de l'entreprise. J'ajouterais seulement qu'elle n'est pas moins fondée sur la connaissance que j'ai de l'expérience et des talents de l'auteur du projet, que sur la certitude du zèle et des soins que vous apporterez à son exécution, ainsi que de l'empressement avec lequel je me persuade que tous les individus, qui seront sous vos ordres, concourront à la perfection d'un établissement aussi essentiel et aussi désiré depuis longtemps dans votre département."

f° 44. à M. de Gueudreville.

Vêles 11 Mars 1774.

Je réponds, M., à la lettre que M. Dasque m'a écrite le 27 du mois dernier, en m'envoyant le procès-verbal qui a été dressé à l'occasion d'un cordage appartenant au Roi dont 2 hommes faisant partie de l'équipage de la tartane napolitaine "le Saint Crucifix", mouillée vis-à-vis l'île de ~~St Pierre~~ la Mure, ont tenté de s'emparer.

Les 2 matelots n'étant pas nommés, il paraît difficile de les faire punir.

Je vous observe à ce sujet que la connaissance que l'on a de l'inclination que les matelots Napolitains ont à voler doit engager à faire veiller avec la plus

"grande attention sur les équipages des bâtiments de cette nation, qui sont introduits dans le port pour décharger les marchandises destinées pour le service. Au surplus, j'ai fait usage de ce que M. Dasque m'a marqué au mois de Septembre dernier au sujet du vol de fer, commis dans l'Arsenal par le nommé Palombo. Il en a été porté plainte à la Cour de Naples et j'ai été informé que S. M. Sicilienne avait donné des ordres les plus précis pour la punition du coupable."

"Quant au sel de contrebande qu'on soupçonne les équipages des bâtiments Napolitains de débiter aux gens du peuple, aux ouvriers et aux soldats, je vous prie d'examiner quels moyens il y aurait à employer pour empêcher cet abus et de tâcher d'engager le Vice-Consul de Naples, résidant à Toulon, de contribuer en ce qui pourra dépendre de lui au succès des mesures qui seront prises à cet effet."

f° 47. M. de Guendreville.
Ves 11 Mars 1724

"[projet de rendre la rivière d'Herant flottable, avantages qui en résulteraient pour le service de la Marine.]"

f° 57. M. de Guendreville.
Ves 1 Avril 1724.

"J'ai appris avec la plus grande satisfaction qu'après en il a été reconnu par les sondes exactes qui ont été prises de toise en toise que le projet de M. Grignard pour l'établissement d'une forme dans la Darse Neuve ne rencontrait pas d'obstacles, le Conseil de la Marine, que M. le M^{re} de Saint-Aignan a fait assembler, en a porté tout d'une voix le même jugement."

"J'approuve, en conséquence, que vous ayez fait commencer les préparatifs pour le raz de construction qui, suivant ce que vous avez bien voulu me marquer, n'exigera pas d'autres approvisionnements que ceux qui se trouvent dans le port auquel il convient, ainsi que vous l'avez arrangé, qu'il soit tenu compte du dépérissement des manœuvres et cordages, comme de tout ce qui sera fourni des magasins."

"Je ne doute pas, au surplus, de votre attention à m'informer avec exactitude de la dépense qui sera faite pour l'établissement dont il s'agit."

f° 66. M. de Guendreville.
Ves 8 Avril 1724.

"La frégate l'Atalante et la barque l'Alouette, ayant été mises en état d'être armées promptement, je suis persuadé que M. de Moris qui les commande n'aura pas tardé à mettre à la voile après la réception des ordres relatifs à sa mission."

f° 81. M. de Guendreville.
Ves 29 Avril 1724

"J'ai reçu, M., avec votre lettre du 12 de ce mois, le plan que vous avez joint pour me mettre à portée de juger du changement que vous avez ordonné de faire au parquet destiné à tenir dans l'eau caumatré les bois de construction venant de l'étranger."

Quoique le détail très satisfaisant dans lequel vous êtes entre m'ait fait connaître bien clairement que ce parquet, qui, même dans les temps les plus chauds de l'année, ne répandait aucune mauvaise odeur, n'a pu contribuer à la maladie épidémique qui a régné à Toulon en 1722 et 1723, j'approuve fort que, pour faire cesser la précaution où l'on était à cet égard, vous ayez fait arranger le parquet dont il s'agit, de manière à contenir tout le

"monde et à empêcher qu'on puisse s'en prendre à la Marine, si il survient encore des fièvres pareilles à celles qui ont affligé la ville les 2 années dernières.

Mais comme, d'après vos observations qui me paraissent très justes, on ne peut douter que ces maladies n'aient été causées par les exhalaisons des eaux stagnantes des fossés des remparts et par la malpropreté des rues de la ville, il faut espérer que d'un côté Messieurs de l'Etat Major et du Génie et de l'autre Messieurs le Maire et Echevins emploieront, chacun en ce qui le concerne, les moyens qui leur ont été suggérés pour entretenir la salubrité.

Vous voudrez bien me faire part des mesures qui seront prises à cet effet. "

fo 85 - M. de Guendreville.

vers 6 Mai 1774

["On approuve le marché qu'il a passé pour la maçonnerie de la forme de construction à établir à Toulon. On lui renvoie l'acte particulier qui assure à l'entrepreneur une gratification de 4800^{fr} lorsque l'ouvrage sera fini.]

fo 114 - M. de Guendreville.

vers 24 Juin 1774

" J'ai vu, M., par votre lettre du 14 de ce mois qui m'informe que la frégate l'Alémène venait d'être chauffée et caronnée pour la disposer à être mise à l'eau. "

fo 129 - à M. Guignard.

vers 8 Juil. 1774.

" J'ai reçu, M., votre lettre du 2^e juin, par laquelle vous m'informez que la frégate l'Engageante, commandée

5

par M. le Ch^e de Fressemanes, venant de Naples,
d'où elle a ramené M. le P^{re} de Breteuil, est
entrée le 26 dans le port de Marseille.

fo 130. au M^{re} de Saint-Liznay.

V^{eu} 15 juil. 1724

" J'ai appris avec plaisir que la frégate l'Al-
-cène a été lancée à la mer avec tout le
succès possible. "

fo 132. - à M. de Guendreville.

V^{eu} 15 juil. 1724.

" J'ai reçu, M., votre lettre du 28 juin, par la-
quelle en insistant sur la nécessité d'entretenir
pendant 8 à 9 mois de l'année 2 chebecs en croisière
sur nos côtes pour y assurer le commerce contre les
entreprises des armements barbaresques, vous laissez
entendre que la composition de l'équipage de ces
bâtiments serait susceptible d'une diminution
capable de compenser en partie l'augmentation
de dépense qu'occasionnerait la plus longue durée
des armements que l'on fait annuellement pour cette
destination. "

Je verrai avec plaisir ce projet de réduction,
surtout si M. le M^{re} de Saint-Liznay et les princi-
-paux officiers du département conviennent avec
vous qu'elle peut être admise sans inconvénient
et sans occasionner de plaintes ou de représen-
-tations fondées de la part des officiers à qui
les commandements des chebecs ainsi armés
pourraient être confiés par la suite.

À l'égard de la prolongation de la durée des
croisières sur la côte, on m'a assuré de nou-
-veau qu'il n'a jamais été d'usage de les prolon-
-ger au-delà des 3 ou 4 mois de la belle saison
de chaque année et que la Marine ni le commerce

345.

au C^{te} de Vergennes.

Compiègne, 19 Août 1774.

" [Je écrit au M^{re} de Saligny de donner ordre
à M. le C^{te} de Clavières, Lieut. de Vau, commandant le
chebeck le Caméléon, de se rendre à Civita Vecchia
pour recevoir à son bord les présents du Pape à
Madame Louise. (une croix et des chaudières d'argent,
bustes et statues.)

"n'en ait jamais réclamé contre cet usage.
Quant à l'avantage de former des Marins
soit en officiers soit en équipages, il ne man-
querait pas d'objets d'armement plus utiles
et plus propres à remplir cette vue, si la situa-
tion des fonds permettait de donner plus d'exten-
sion aux armements actuels, surtout en temps
de paix."

fé 141. M. Turquet à M. de Guendreville. (à lui-même).
Compiègne, 10 août 1744.

"Je vous confie que le vaisseau Le Flémant et le vais-
seau La Ferme qui ont été expédiés de Rochefort pour
Constantinople étaient destinés pour augmenter les
forces navales des Turcs, qui avaient engagé M. de
Saint-Priest à les demander en promettant de les
payer sur l'estimation qui en serait faite en France.
Pour cacher cette destination la nation française,
établie à Constantinople, a paru d'abord en faire
la demande et les ottomans du Roi pour les employer
au transport des grains dont elle avait entrepris
d'approvisionner cette capitale et ensuite avoir char-
gé les Sieurs La Salle et Guis, négociants de
Marseille, d'en diriger l'expédition comme pour
leur propre compte. Vous jugez aisément que,
d'après les décisions du Roi dans son Conseil d'Etat,
cette affaire avait été traitée entre le Ministre des
Affaires Etrangères et celui de la Marine sur le plus
grand secret et que, dès son principe, on avait évité,
dans toutes les lettres auxquelles elle a donné lieu,
d'articuler l'objet de l'armement des 2 vaisseaux.
Lors de l'arrivée du Vaisseau La Ferme à Constanti-
nople, sans égard pour sa force et la solidité de sa
construction, les Turcs l'ayant appréciée fort au-des-
sous de l'estimation qui en avait été faite à Rochefort

f° 114. à M. le Cal de Bornio.

Vosges, le 6 Juin 1771.

"J'ai reçu la lettre q. Votre Éminence m'a p.
l'É. de m'écrire au sujet des avances qu'elle
a engagé le Sr Barazzy, Bouquier à Rome,
à faire p. parvenir à achever l'exploitation
et le transport des bois de construction que
le Sr Nalox avait entrepris de fournir au
port de Toulon.

.. Je donnerai à cette affaire l'attention qu'elle
mérite. Je ne puis cependant promettre à
Votre Éminence de donner tt de suite la totalité
des fonds nécessaires pour la terminer. La
situation des finances de la Marine est si
général dans ce moment qu'il m'est impossible
de satisfaire même aux objets qui sont
les + justes et les + intéressants."

B₂ 396 1771 (2)
dépêche du ministre
de Bayre

f° 123.

au M^{re} de St Niquan. (et à M. Dargue)

Vosges, le 14 Juin 1771

"Les innovations qui résultent de l'usage
où l'on a été jusqu'à présent de se servir
sur les vaisseaux et autres bâtiments du Roi à
la mer d'armes à feu de diff. espèces et de
diff. calibres, m'ont déterminé à adopter
le projet de ne plus admettre à l'avenir
que des fusils grenadiers d'un calibre uniforme
dans tous les ports. Mon intention est cependant
que l'on continue à se servir des fusils boucaniers
et demi-boucaniers, ainsi que des fusils ordinaires
et des mousquetons que l'on a en assez gr^{de} quantité
et en bon état, jusqu'à ce qu'ils soient hors
de service."

19^e M. de Morogues m'ayant fait connaître qu'il
n'y en a pas de plus convenables que les fusils grenadiers."

fo 133

à M. Jacques.

Vendredi le 20 Juin 1771.

" J'ai reçu votre lettre du 16 de ce mois
et le procès-verbal de la visite et des épreuves
qui ont été faites à Toulon de l'acier,
provenant des forges de Ruffec. Quoique,
suivant ces épreuves auxquelles il paraît
qu'on a procédé avec beaucoup de soin,
l'acier de Ruffec ne soit pas aussi propre
que celui d'Allemagne à de cert. ouvrages,
il est à propos d'en faire usage de tous les
cas où il pourra être employé indifféremment;
mais il n'en est pas de même des lames qui
ont été reconnues mal travaillées et d'un
mauvais acier. J'envoie copie de ce procès-verbal
à M. le comte de Progle, propriétaire de
la forge de Ruffec, afin de lui donner con-
naissance des moyens que ses ouvriers doivent
employer pour rendre son acier d'une
qualité plus parfaite. "

fo 134.

à Mr Guignard.

Vendredi 28 Juin 1771

" Le Sr. Lardy, de Marseille, prétend avoir dé-
couvert un procédé qui rend les salaisons
supérieures à celles dont la marine a fait usage
jusqu'à présent. Quoique les démanches de
cette espèce qui ont été annoncées depuis qq. ans,
n'aient rien produit de satisfaisant, je pense
qu'il est à propos de ne rien négliger de ce qui
peut tendre à la perfection d'un objet aussi
intéressant pour le service. "

f. 138.

à M. de Bompar.

Vlle, 12 juil. 1771.

" Quoiqu'on ait déjà fait plusieurs visites des canons qui existaient dans les ports de Brest et de Rochefort, depuis que l'artillerie a été rendue à la Marine, pour supprimer et condamner ceux qui étaient déjà suspects, je ferai usage des observations que vous voulez bien me faire en ordonnant de nouveau qu'il ne soit destiné pour les armements aucun des Canons marqués R.C. au Tourillon ou L.B. au cul-de-loup, qu'autant qu'on se sera assuré par de nouvelles épreuves qu'il ne peut en résulter aucun inconvénient.

Je sais trop de quelle importance il est de prévenir les accidents qui peuvent arriver sur les Vaisseaux par le défaut de l'artillerie, pour ne pas faire perdre à cet égard les précautions capables de rétablir la confiance parmi les officiers et les équipages qui y sont embarqués."

f. 213

à M. le V^{te} de Tressennes, l'aîné, Cap de V^{te}.Fontainebleau, 26 8^{me} 1771.

"... J'ai rendu compte au Roi de ce qui s'est passé le 9 juin entre vous et une frégate Suédoise, qui, ayant tiré sur l'Engageante un coup de canon à boulet, vous a mis dans le cas de lui répondre de la même façon, ce qui a déterminé le commandant à vous envoyer un officier à votre bord pour vous faire des excuses. Sa Majesté a fort approuvé la conduite que vous avez tenue en cette occasion et pendant toute votre campagne."

4

j'ai lieu de croire qu'il y a eu en cela du mécontentement. Et c'est les lettres que j'ai reçues de M. le C^{te} de Tressémanes n'en font pas mention, je vous prie de lui demander le détail de ce qui s'est passé à ce sujet et de me l'envoyer, afin qu'en le communiquant à M. le duc d'Aiguillon, je le mette en état de répondre au mémoire de M. le Nonce.

f. 214 à M. Dasque

Fontenay 11^{bre} 1771

Je vous prie, M., que M. le C^{te} d'Oppède s'est chargé de remettre à Toulon pour modèle un nouv. fanal de combat inventé par M. le C^{te} de Charolles, dit de Vau. Les épreuves qui en ont été faites à Brest, ayant démontré, ainsi que vous le voyez par la copie du procès-verbal dressé à cette occasion, que ce nouv. fanal a de grands avantages sur ceux dont on a fait usage jusqu'à présent, le Roi à qui il en a été rendu compte, a ordonné qu'il soit substitué à celui dont on se sert actuellement, en observant de ne faire ce changement que successivement sur les vaisseaux et frégates qui seront mis en armement.

f. 222

à M. de Pompadour.

Villers 6^{bre} 1771

Je ferai usage de la note q. M. le C^{te} de Tressémanes qui commandait ci-devant les frégates l'Engageante et la Mignonne, vous a remise pour rendre compte des motifs qui l'ont déterminé à ne pas sauver le 1^{er} des 2 frégates du Rade qu'il a courues à Malte lorsqu'il a mouillé au mois d'Avril dernier.

1773

B²400.

Marine du Ponant.

Brest. (6^{ers} mois.)

f^o 4. au C^{te} d'Estang.

rec^u 9 Janv. 1773.

"J'ai vu avec plaisir, M., le Mémoire que vous avez lu au Conseil de Marine le 19 du mois dernier, sur les pompes à incendie et le rapport que les commissaires nommés pour examiner les moyens de leur donner plus de portée, en ont fait dans la séance du 25.

D'après le succès qu'il paraît qu'ont eu les épreuves qui ont été faites, des changements et augmentations proposés aux pompes des Vaisseaux pour les rendre plus utiles dans le cas d'incendie, je ne puis qu'approuver le parti qui a été pris de les adopter."

f^o 9. à M. de Puis.

rec^u 9 Janv. 1773

"Je ne doute pas que M. le C^{te} d'Estang ne vous ait remis l'état des gratifications qu'il a distribuées soit aux soldats, soit aux matelots qui ont le plus contribué à arrêter les progrès de l'incendie de l'Arantel."

f^o 24. à M. de Puis.

rec^u 24 Janv. 1773

"Le départ (projet d'armement pour les terres australes et autres découvertes dans cette partie) de M. de Kerguelen, étant fixé au 20 Mars, vous jugerez qu'il devient instant de vous occuper tout de suite des dispositions qui peuvent rester à faire

Relativement à son expédition ..

.. 250 mille livres, tant en écus qu'en piastres, pour pourvoir à la dépense ..

Le choix à faire des gens de mer, vigoureux et de bonne volonté dans les départements des classes que je vous ai indiqués, exige également que vous vous y pressiez un peu d'avance pour en ordonner la levée, afin qu'ils puissent être rendus à Brest dans les premiers jours de Mars au plus tard.

Les 3 passagers à embarquer sur le Rolland et à nourrir à la Table du Capitaine sont un astronome, un dessinateur et un botaniste. M. de Kerqueley vous fera part de ce dont je suis convenu avec lui sur le choix des sujets ..

fo 31. à M^{rs} de Breugnot et de Puis.
Vels 5 fevr. 1773

"Je me suis fait représenter, M^{rs}, avec la délibération prise au Conseil de la Marine dans la séance du 2 de ce mois, le Mémoire de M. d'Herbye sur l'établissement dans le port de Brest d'une ou 2 escouades de plongeurs, composées de jeunes charpentiers et calfatés, pris depuis l'âge de 10 ans jusqu'à 20.

Un établissement de cette nature paraît mériter beaucoup de considération par l'utilité qu'on pourroit en retirer pour le service. Mais, comme on ne peut en bien constater les avantages que par des essais suivis, je pense qu'avant que de l'adopter et de donner à ces escouades une forme stable et permanente, telle que M. d'Herbye le propose, il convient de choisir dès actuellement parmi les jeunes gens du port un nombre suffisant de ceux qui par leur constitution, leur agilité et leur hardiesse paraissent avoir le plus de disposition à devenir

"bons plongeurs.

Vous déterminerez le temps et la forme des exercices auxquels ils seront assujettis et pour les encourager je trouverai bien qu'on leur accorde une augmentation de paye proportionnée au progrès qu'ils y feront.

Si, on reconnoît par la suite que ce 1^{er} essai répondra à l'attente de M. d'Herbye, rien n'empêchera de perfectionner cet établissement sur le plan qu'il a donné. En ce cas-là, vous voudrez bien m'envoyer alors un projet de règlement que je proposerai au Roi d'approuver tant pour Brest que pour les autres ports, où de pareils établissements seraient également nécessaires ..

fo 54. à M. de Kerqueley.

Vels 28 fevr. 1773.

"J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois.

Je suis bien persuadé que l'attention que vous donnez à ce que tout ce qui concerne votre armement soit de bonne qualité et bien conditionné.

J'approuve fort que vous vous occupiez aussi des précautions contre les maladies de mer et y consente. J'ai fait porter au carosse à l'adresse de M. de Puis une caine contenant 150^l de limonade sèche de faciol et 200 tablettes de bouillon qui vous seront remises aussitôt leur arrivée ..

fo 63. au C^{te} de Breugnot.

Vels 19 Mars 1773

"M. de Kerqueley, ayant mandé, M., que le vaisseau Le Rolland et la flûte L'Oiseau fussent prêts à partir du 20 au 25 Mars, j'ai pris les Ordres du Roi pour l'expédition dont il est chargé et j'ai fait

Autres Liens

fo 372. au duc d'Aiguillon.
vers 5^e Mars 1773

"La situation des fonds ne permettant pas, M. d'exécuter en même temps les 2 projets qui ont été proposés pour cette année, l'un par M. de Bougainville d'un voyage vers le Pôle

et l'autre par M. de Kerqueley pour continuer la découverte des terres australes, d'où il partira pour, en revenant, faire le tour du monde par la partie de l'Est.

Le dernier projet a paru mériter la préférence et les 2 bâtiments qui y sont destinés sont au moment de partir de Brest.

En attendant une circonstance plus favorable pour l'exécution du 1^{er} projet, M. de Bougainville, dont le zèle souffre de l'inaction qu'il éprouve depuis 4 ans qu'il est de retour de son voyage autour du monde, me demande avec la plus vive instance de l'entretenir en halenne par le commandement d'une frégate qu'on pourrait employer soit à aller protéger la pêche de la Morue, soit à naviguer dans la mer Baltique, dont il pense qu'il ne serait pas hors de propos de faire connaître plus pratiquement la navigation à quelques officiers de la Marine.

Dans l'état où sont les choses relativement à la pêche de la Morue, la flotte qui va porter les approvisionnements ordinaires à la colonie de St Pierre de Miquelon, suffisant cette année pour faire paraître le pavillon du Roi dans ces parages, il serait inutile et peut-être même dangereux d'y envoyer un bâtiment de guerre.

Il ne reste donc que la navigation de la Baltique avec une relâche à Stockholm pour employer

"année M. de Bougainville. Une pareille campagne ne pourrait être ni longue, ni dispendieuse. Je ne serais pas éloigné de proposer au Roi de l'ordonner, si vous ne voyez pas d'inconvénient à la faire exécuter dans les conditions actuelles des affaires du Nord. Je vous prie donc de vouloir bien me marquer ce que vous pensez de ce projet."

fo 393. au C^{te} de Vergennes.
vers 29 Mars 1773.

"J'ai reçu, M., depuis quelques jours les 3 derniers numéros, que vous avez bien voulu m'envoyer des 6 exemplaires du plan de toute sorte des bâtiments de mer, dressé par le S^r Chapman, Constructeur Suédois, pour lesquels M. le B^{te} de Breteuil avait été chargé de souscrire au mois d'avril 1766."

f^o 492. Ordre du Roi.

Veu le 19 Mars 1773.

« Mémoire du Roi pour servir d'instruction
à M. de Kerguelon, Cap^{te} de V^{au}.

S. M. ayant résolu de faire faire la vérification des Terres Australes, dont le S^r de Kerguelon a annoncé la découverte, Elle lui confie le commandement du nouvel armement qu'Elle a destiné à cet effet et qu'Elle a voulu rendre encore plus intéressant et plus utile en faisant pousser les découvertes le plus loin qu'il sera possible dans la partie de l'Est et en trouvant pour le retour du S^r de Kerguelon en France une direction qu'aucun navigateur n'a encore suivie.

Les bâtiments qu'Elle a ordonné d'armer pour cette expédition sont le Vau de Roland de 64 canons qui sera monté par le S^r de Kerguelon, et la frégate L'Oiseau de 26 canons, dont Elle a donné le commandement au S^r Saulx de Romeray, Lieut^e de V^{au}...

A son départ de Brest, le S^r de Kerguelon fera route pour le cap de Bonne Espérance et relâchera à la Baye de Table, où il est à présumer qu'il arrivera avec 9 mois de vivres.. Il y séjournera le temps nécessaire pour reposer son équipage.

Il se rendra à la colonie de l'Isle de France.

Lorsqu'il y sera rendu, il informera de son arrivée le Commandant Général, recevra ses ordres pour le débarquement des Officiers et troupes de passage qu'il aura à bord., n'y séjournera que 15 jours..

Le S^r de Kerguelon communiquera la présente instruction au Ch^e de Ternay et recevra ses ordres sur tous les objets relatifs à sa destination et si, pour faciliter ses opérations, il est nécessaire de faire armer quelques petits bâtiments pour l'accompagner dans la découverte des Terres Australes, ce Commandant Général choisira de concert avec l'ordonnateur les bâtiments les plus propres à remplir cette mission.

En partant de l'Isle de France, le S^r de Kerguelon dirigera sa route, pour se rendre aux Terres Australes qu'il a découvertes, il tâchera en partant de voir s'il y a

"quelque port à l'île de Mayloyat, les ressources que cette île peut procurer aux établissements français au-delà du cap de Bonne Espérance.

Le S. de Kerguelen continuera sa route et la dirigera directement à la Baye, à l'entrée de laquelle il a déclaré s'être séparé, dans sa précédente expédition, de la gabarre Le Gros Ventre, commandée par le S. de St. Allouarn et où il a pareillement déclaré qu'était entrée la chaloupe de la flûte La Fortune, sur le S. de Kerguelen avait envoyée sous le commandement du S. de Rozily, à la suite de la gabarre Le Gros Ventre.

Le S. de Kerguelen ne négligera rien pour s'assurer du sort de cette gabarre ainsi que de la chaloupe, soit pour retourner et les officiers et les équipages de ces 2 bâtiments. C'est l'objet que S. M. lui recommande le plus essentiellement.

Il ajoutera aux connaissances que ces officiers auront acquises toutes celles qu'il pourra lui-même se procurer sur la terre nouvellement découverte, sur la qualité de ses habitants, sur leur religion, leurs lois, leurs mœurs et leurs usages; sur la nature et le genre des productions qui s'y trouveront et des branches de commerce qu'elle pourrait fournir.

Il déterminera la longitude juste de cette terre, fera lever le plan exact des côtes, ainsi que des rades, ports et havres, des embouchures des rivières, de leurs cours et des parties de l'intérieur du pays dans lesquelles il pourra pénétrer. Enfin, il examinera l'endroit de cette terre qui lui paraîtra le plus propre pour former un établissement et il en formera même un, s'il le juge convenable.

Le S. de Kerguelen prendra possession au nom de S. M. de ces îles et des terres nouvellement découvertes où il abordera et laissera partout des marques tant apparentes que cachées de cette prise de possession. Il lui sera remis à cet effet des plaques de cuivre sur lesquels on a fait graver l'inscription latine suivante: Ludovico XV Galliarum rege et D. de D'Ornyes Regi a secretis ad res maritimas amio 1772 et 1773. Il se servira de ces plaques pour marquer la prise de possession des lieux qu'il croira propres à former un établissement, il en

fera poser une partie sur des poteaux qu'il fera planter, fera enterrer les autres et dressera procès-verbal de tout.

Alors, il renverra à l'île de France les petits bâtiments.

Le S. de Kerguelen filera ensuite à l'Est, en suivant la parallèle de 40 à 50 degrés ou plus, s'il lui est possible par le vent qu'il rencontrera pour continuer la découverte des Terres Australes qu'il tâchera de côtoyer, en relarguant dans tous les lieux où il aura des observations utiles à faire, tant sur la véritable position de ces terres que sur l'avantage qui pourrait en résulter pour la navigation et le commerce.

L'honneur d'une pareille découverte doit soutenir son zèle au milieu des difficultés qu'il pourrait rencontrer et s'il était forcé de s'écarter de quelques points qu'il aurait aperçus, il fera en sorte d'y revenir lorsque le temps sera plus favorable, pour ne pas perdre de vue le continent qui est l'objet de ses recherches et avoir les détails sans lesquels son expédition serait inutile au commerce et aux sciences et laisserait la même obscurité sur cette partie du globe.

Le S. de Kerguelen doit s'armer de patience, ne pas se rebuter par les obstacles, revenir à plusieurs reprises, s'il le faut, aux mêmes points et pousser le plus avant qu'il lui sera possible vers le pôle austral, en laissant de côté Dumes, la nouvelle Zélande et les routes tenues par les précédents navigateurs pour s'attacher uniquement au continent austral, dont il suivra le contour et la direction et pour connaître l'étendue des mers navigables qui séparent ce continent des autres terres connues.

Il aura soin de parcourir et de fixer les points antipodes de Paris de Londres d'Amsterdam et même ceux de Stockholm et de St Pétersbourg, dont la connaissance pourrait aider de déterminer la figure de la terre.

"Il tâchera de découvrir aux antipodes de Paris, où le plus près qu'il pourra un bon port ou une nouvelle terre pour y rectifier son point et faire de l'eau et du bois. De là, il suivra les terres et glaces jusque vis-à-vis le cap Horn, en prenant tantôt plus Nord, tantôt plus Sud suivant les circons-
trances et déterminant astronomiquement par le secours des pendules toutes les pointes et caps des nouvelles terres qu'il rencontrera.

S. M. recommande, au surplus, au S^r de Kerquelen de traiter avec la plus grande douceur les habitants qu'il pourrait rencontrer dans les terres qu'il découvrira, de prévenir et de réprimer toute espèce de violence et de ne s'employer la force contre eux qu'à la dernière extrémité et dans le cas d'une nécessité absolue et indispensable.

Quoique la route prescrite au S^r de Kerquelen doive s'éloigner de toutes les possessions du Roi d'Espagne sous le nom du Sud... S. M. lui défend expressément d'y aborder sous quelque prétexte que ce puisse être.

Mais, pour lui procurer le secours dont il pourra avoir besoin après une longue navigation, tant pour réparer les bâtiments que pour rafraîchir les équipages et concourir au succès d'une expédition qui a pour objet le progrès général des sciences et la connaissance plus parfaite du globe, le Roi d'Espagne a bien voulu, sur la demande de S. M., faire adresser des ordres au Gouverneur de Buenos-Ayres pour que si le S^r de Kerquelen avec ses 2 bâtiments... relâche dans cette partie des bornes de S. M. catholique, il fasse fournir tout ce qui pourra leur être nécessaire pour poursuivre leur voyage...

S. M. s'en rapporte au zèle et à l'expérience du S^r de Kerquelen pour les relâches et les partis à prendre suivant les circonstances et elle est persuadée qu'il ne négligera rien en perfectionnant ses découvertes pour tous

les moyens praticables pour rendre sa campagne également glorieuse, utile et intéressante.

La durée en est fixée à 20 mois.

Il veillera avec le plus grand soin, tant à son départ de Brest que dans les différentes relâches, il ne soit rien embarqué sur les 2 bâtiments qu'il commande au-delà des effets de son armement et de ce qui doit composer leur chargement.

S. M. lui défend expressément de faire ni de souffrir qu'il soit fait par les officiers et gens des équipages aucun commerce directement, ni indirectement. Elle le rendrait personnellement responsable de tout ce qui pourrait se passer à cet égard de contraire à ses intentions.

S. M. lui recommande de favoriser en toute qui dépendra de lui et autant que ses opérations pourront le lui permettre le commerce des navires français qu'il rencontrera.

Il fera un journal exact de sa navigation, qu'il enverra à son retour au Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine. Il aura soin que les officiers et pilotes fassent le leur, conformément à ce qui est prescrit par les Ordonnances et tiendra la main à ce qu'à son retour à Brest, ils le remettent au dépôt que S. M. a ordonné de former dans le port.

Il veillera aussi à ce que les Gardes de la Marine et du Pavillon fassent leur point régulièrement et les partagera avec les officiers pour faire le quart. Il rendra compte à son retour de ceux qui auront marqué le plus d'application et leur fera connaître que le moyen le plus sûr de mériter leur armement est de vivre dans une exacte discipline et de prendre toutes les connaissances qui peuvent former un bon officier..."

"desur ses instructions en conséquence. Je vous
les envoie pour les lui remettre."

f. 74. à M. de Kerouelen.
Vels 19 Mars 1773.

"J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire le 10 de ce mois pour
m'informer que, quoique vous ayez déjà embarqué
sur le vaisseau Le Holland que vous commandez 400 ton-
neaux de biscuit en sus d'un an de vivres pour votre
équipage, 40 tonneaux pour la frégate L'Oiseau,
et 35 tonneaux de fer et autres ustensiles, vous
espérez pouvoir y placer encore des barils de farine
pour l'île de France. Le secours ne peut qu'être
utile à la Colonie, on ne peut que vous savoir
gré d'avoir proposé de vous en charger et j'ai
mandé tout de suite à M. de Ruic de vous faire
remettre ces 100 barils de farine si les Magasins de
Munitionnaire ont pu les fournir sans gêne ou
retarder en rien les opérations subséquentes du service.

J'abrenie aujourd'hui à M. de Breugnot vos
instructions.

"Je n'ai rien à ajouter à ce que contiennent
vos instructions, si ce n'est que, lorsque vous
serez parvenu au point des antipodes de Païs que
vous devez chercher à reconnaître et à déterminer,
le Roi vous autorise à faire distribuer double ration
de vin, avec quelques rafraichissements extraordinaires et
tels que votre situation pourra le permettre, à vos équi-
pages pendant 3 jours consécutifs. Vous les
amurez, de plus que Sa Majesté est disposée à leur
accorder à votre retour des grâces proportionnées à leur
travail ainsi qu'aux fatigues et au succès de votre
campagne. J'espère que les comptes que vous m'en
rendrez par toutes les voies que vous pourrez vous procurer,
me mettront souvent à même de faire valoir auprès de Sa
Majesté votre zèle pour son service. Vous ne devez douter

"ni de ma satisfaction ni de mon empressement à
en saisir toutes les occasions."

f. 106. au C^e de Breugnot
Vels 16 Avril 1773

"J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois et le
Mémorie contenant les observations que vous dites
vous avoir été faites par M^{rs} les Commandants
des Brigades, d'après les plaintes que les Majors
leur ont portées relativement à des prétentions
de M. de Ruic et de l'administration.

Puisque vous demandez quelle est la conduite
que vous avez à tenir dans cette occasion, je
dois croire que vous n'avez pas connaissance
de la lettre que j'ai écrite le 20 Dec. dernier
à M. le C^{te} d'Estunig dans une circonstance à peu
près pareille. Vous y trouverez ci-joint une copie.
Elle indique des moyens sûrs de réprimer toutes
prétentions déplacées de quelque part qu'elles viennent,
et je me persuade que si vous l'eussiez connue
plutôt, vous vous fussiez dispensé de m'écrire
sur celles dont il s'agit, puisque le moindre
éclaircissement que vous eussiez bien voulu avoir
avec M. de Ruic aurait certainement suffi pour
vous prouver que bien loin qu'on soit fondé à
lui reprocher de chercher à en prendre connais-
sance de ce qui ne le regarde pas ou voulant
se faire rendre compte de tous les ouvrages qui se
font dans le port, il serait très répréhensible
si, sans la vue et d'inter de pareilles discussions,
il négligeait de remplir son devoir dans une
partie aussi essentielle de son administration.
En effet, comment concevoir que l'Intendant
qui, après avoir concerté avec le Commandant
du port, les moyens d'exécuter les ouvrages
ordonnés par le Roi, soit y destiner les

Dunkerque

fo 342. à M. d'Anglemont.

Compiègne, 30 juil. 1773.

" [Procès verbal du longre L'Esquie, construit à Dunkerque par le Sr Denis, qui a rempli cette entreprise de la manière la plus satisfaisante, soit par la bonne qualité des matières, soit par la solidité de l'ouvrage.

On lui procure une gratification de 1200^{rs} à titre de remboursement des dépenses.]

Longe l'esquie

fo 349. à M. d'Anglemont.

Vebs 1 oct. 1773

" Je ne puis mieux répondre, M., à votre lettre du 12 du mois passé au sujet de la tentative faite par le Magistrat et la Chambre de Commerce de Dunkerque à l'effet d'envahir pour l'usage du Commerce un emplacement qui appartient à la Marine, qu'en vous envoyant copie de ma réponse à la proposition qu'ils m'en ont faite. Vous y verrez que j'ai fait usage des renseignements détaillés que vous m'avez procurés sur cet objet et qui ont servi à rectifier la peu d'exactitude de ceux qu'ils avaient produits à l'appui de leurs prétentions.

Je ne puis assez vous recommander de faciliter toutes les opérations du Commerce en tout ce qui dépend de vous et d'éviter toutes difficultés déplacées, mais je ne vous recommande pas moins de vous opposer à tout ce que le Magistrat et le Commerce voudront entreprendre au préjudice et contre les intérêts de la Marine.

fo 352. M. d'Anglemont.

Vebs 27 Xbre 1773

" Je vous remercie de m'avoir informé de l'arrivée à Dunkerque du nommé Bramham, qui

"usage, je serai bien aise que vous vous rendiez à Versailles, lorsque la Cour y sera retournée, il est à propos que vous apportiez la table qui est regardée comme indispensable à l'intelligence et à l'exécution de votre projet. Je ne dois pas vous laisser ignorer combien je suis satisfait du zèle et de l'application avec lesquels vous cherchez à vous rendre utile. Sans une partie essentielle du service. Ce sera certainement avec beaucoup de plaisir que j'en rendrai au Roi un compte avantageux."

fs 229 - à M. d'Arbentou.

Compiègne, 30 Jul. 1773

"M. de Mauville, m'ayant envoyé les procès-verbaux de la séance du Conseil de Marine, assemblée à Rochefort le 16, je lui marque que je ne puis que m'en remettre au parti que le Conseil estime devoir être pris au sujet des artifices d'incendie composés qui se trouvent dans les poudrières de ce port."

J'approuve donc que vous fassiez rentrer dans les Magasins tout ce qui n'est pas avarié et que le reste soit jeté à la mer."

Le Havre

fs 302. à M. Mistral.

Compte 5 août 1773.

"Je vous remercie de m'avoir informé de l'arrivée au Havre du longre L'Espiegle, venant de Dunkerque, sous le commandement de M. de Bave, qui vous a paru très content de ce bâtiment."

M. de Trudaine et d'Invaux, ne devant se rendre au Havre que du 15 au 18 de ce mois, on ne peut qu'approuver qu'on attende, M. de Bave ait parcouru la côte et les ports avoisinants."

fs 309 - M. Mistral.

Ville 3 Sept. 1773.

"Il est bon que M. de Bave, commandant du longre L'Espiegle se soit trouvé au Havre, lorsque M. de Trudaine y est arrivé avec M. le Chr. d'Arcy, M. de Camp. Je m'étais bien attendu qu'ils aimeraient mieux s'embarquer sur ce bâtiment que sur un canot et j'ai acquis avec plaisir qu'ils vous ont marqué la plus grande satisfaction des attentions et des politesses de M. de Bave, dont les connaissances sur le port de Cherbourg leur ont été très utiles. Je ne doute pas qu'il se soit arrangé pour se trouver à Cherbourg le jour qui lui a été indiqué par M. de Trudaine et je conçois, d'après ce qui m'a été marqué, que les observations de celui-ci sur la situation du port du Havre pourront produire un bon effet."

fs 310 M. de Bave.

Ville, 5 Sept. 1773

"J'approuve fort, qu'en vous conformant aux vœux de M. de Trudaine, vous vous soyez rendu à Cherbourg pour examiner avec lui la situation de ce port, où je trouverai bon que vous restiez tout le temps nécessaire pour lui procurer les éclaircissements dont il a besoin pour pouvoir déterminer les établissements de défense dont le port est susceptible."

fs 318. M. de Bave.

Fontaine, 15 Oct. 1773.

"Je vous ai mandé, M. par ma lettre du 21 juin dernier que lorsque vous auriez terminé vos opérations sur la côte, il faudrait conduire à Brest le longre L'Espiegle armé sous votre commandement. Mais l'établissement d'une Ecole Royale de Marine qui vient d'être ordonné au Havre, exigeant qu'on y rassemble plusieurs bâtiments, je vous prévient aujourd'hui qu'il

"est nécessaire que vous vous rendiez à ce port où le
longre sera déarmé. Je le mande à M. Mistral
en lui ordonnant de faire solder ce qui sera dû
de votre Campagne et congédier votre équipage
qui touchera la conduite."

f° 319. M. de Fontette.

Fontenay, 20 Oct. 1773

"Le Roi, ayant ordonné, M., l'établissement au
Havre d'une Ecole royale de Marine pour 80 jeunes
sujets, qui se destinent au métier de la mer, en
est obligé de faire construire un bâtiment assez con-
sidérable, tant pour les salles d'étude que plusieurs
autres usages relatifs à cet établissement. Comme
l'entrepreneur chargé de cette bâtisse aura besoin
de pierres de taille, qu'il se propose de tirer des
carrières de Rauville, je vous prie de donner aux
corroyeurs qui les exploitent les ordres les plus précis
pour qu'ils fournissent le plus tôt possible et de préférence
à leurs autres ouvrages les pierres de taille qui leur
seront demandées pour celui dont il s'agit."

M^r Glier, Commissaire de Marine, ordonnant au
Havre, en l'absence de M. Mistral, vous adressera
la suite de ce qu'il faudra et le nom de l'entre-
preneur de la bâtisse dans laquelle elles doivent
être employées."

f° 320. M^r Glier.

Fontenay, 20 Oct. 1773

"J'ai reçu, M., avec votre lettre du 16 de ce mois les
plans et devis que M. Mistral, en partant du Havre,
vous avait chargés de faire dresser des Salles d'instruction
pour les élèves du Corps royal de Marine à bâtir sur le
terrain de l'ancien atelier de la garniture. La distribu-
tion et les dispositions de ces plans m'ayant paru rem-
plir entièrement l'objet qu'on a en vue, il en sera
dressé un seul plan que je renverrai avec mon approbation

"à M. Mistral pour en faire commencer l'exécution
dès qu'il sera de retour au Havre. En attendant
je suis persuadé que vous vous occupez à faire prépa-
rer, ainsi que je l'ai autorisé à vous le mander,
les salles provisoires qu'il est question d'établir
dans les casernes pour servir aux Elèves jusqu'à ce
qu'on puisse faire usage de celles qui vont être
bâties. Comme leur établissement n'est pas moins
instant et qu'il est essentiel qu'elles soient prêtes
pour le mois de Juin au plus tard, je vous recomman-
de de faire toutes vos dispositions en conséquence et de
faire rassembler sans perte de temps tous les matériaux néces-
saires."

M. Mistral, m'ayant fait craindre que l'approvisionnement
des pierres de taille rencontrerait quelques difficultés, j'écris
à M. de Fontette pour le prier d'ordonner aux corroyeurs de
Rauville de fournir le plus tôt possible et de préférence à tous les
autres ouvrages, la quantité de pierres de taille dont vous lui
enverrez le note. Vous observerez de lui faire savoir en même
temps le nom de l'entrepreneur qui sera chargé d'exécuter le
bâtiment auquel cet approvisionnement est destiné."

f° 328. à M. de Cromé.

Vers 19 Nov. 1773.

"J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
m'adresser le 11 de ce mois. Je vous remercie de m'avoir
informé que conformément aux ordres que vous avez donnés
aux Maîtres des Carrières de Caumont, ils se sont actuellement
occupés à la préparation des pierres de taille que le
S^r Tureau, Entrepreneur de la bâtisse au Havre de
l'Ecole Royale de Marine, se propose de tirer de ces
carrières. Je m'attends, d'après ce que vous avez bien voulu
m'en marquer, que la livraison de ces pierres ne souffrira
pas de retardement."

f° 330 vers M. Mistral.
3 Dec. 1773

"Il est bon que le longre l'Espiegle soit arrivé au Havre."